



## Capsule linguistique

### Trop simple pour être vrai

#### Des participes passés toujours invariables

L'accord du participe passé apparaît souvent comme une règle complexe, voire capricieuse. À vrai dire, ce sont les verbes qui utilisent l'auxiliaire *avoir* qui nous donnent le plus de fil à retordre : il arrive entre autres que l'on confonde le sujet et le complément direct ou les compléments direct et indirect.

Certains participes passés employés avec l'auxiliaire *avoir* ne s'accordent jamais; la seule difficulté réside dans la capacité à les reconnaître. Les verbes impersonnels entrent dans cette catégorie et se caractérisent par l'absence d'un véritable sujet, c'est-à-dire par l'absence d'un auteur de l'action identifiable. C'est pourquoi ces verbes ne se conjuguent qu'à la troisième personne du singulier. Plusieurs verbes n'existent qu'à la forme impersonnelle : *falloir* est de ce nombre, comme les verbes qui renvoient à des phénomènes météorologiques (pensons à *neiger*, *pleuvoir* ou *grêler*).

Au passé composé, on dira ainsi qu'*il a neigé la semaine dernière*, qu'*il a grêlé* ou qu'*il a fallu pelleter*. Le participe passé demeure alors invariable, un constat que l'application de la règle d'accord du participe passé avec *avoir* ne peut que confirmer : ou ces verbes ne peuvent pas avoir de complément direct (comme *neiger*) ou ils n'admettent pas de construction avec un CD placé devant (comme *falloir*).

Les participes passés des verbes transitifs indirects et intransitifs sont également invariables lorsqu'employés avec l'auxiliaire *avoir*. Rappelons que le verbe intransitif n'admet aucun complément direct ou indirect (entrent dans cette classe *dormir*, *exploser*, *festoyer*, *fleurir*, *marcher*, *sangloter*, etc.) et que le verbe transitif indirect n'accepte que des compléments indirects (comme *obéir*, *nuire*, *succéder*, *rire*, etc.).

Aussi obéit-on à *quelqu'un* ou à *quelque chose*, comme on peut nuire à *sa cause* ou se rire de *quelqu'un*. Dans chacune des formules qui précèdent, les verbes sont accompagnés de prépositions qui indiquent sans l'ombre d'un doute qu'ils ne peuvent avoir que des compléments indirects.

Éviter les fautes dans ces cas suppose de vérifier la transitivité du verbe. À cet égard, le dictionnaire, *Antidote* ou le *Bescherelle* fourniront les renseignements nécessaires. La *Banque de dépannage linguistique* de l'Office québécois de la langue française vous offre d'excellentes capsules sur les verbes qui demeurent invariables aux temps composés.

■ Benoît Dugas et Monik Richard  
Animateurs de la *Politique de valorisation de la langue*  
CAF (local A-494, poste 7352)

-----